

Mme Charlina Vitcheva

Directrice Générale

Direction Générale des Affaires Maritimes
et de la Pêche

Rue de la Loi 200

1049 Bruxelles

BELGIQUE

Date : Février 2022

Objet : Lettre du Conseil Consultatif mixte sur les contributions des Conseils Consultatifs aux consultations publiques de la Commission

Chère Madame,

Suite à la réunion inter-Conseils Consultatifs qui s'est tenue le 19 janvier 2022, les Conseils Consultatifs souhaitent collectivement porter à votre attention une question concernant les contributions des CC aux consultations récentes et en cours de la Commission. Plus précisément, les CC souhaitent faire une recommandation à la fois sur le processus de ciblage des CC pour ces consultations, ainsi que sur la prise en compte des réponses des CC par les services de la Commission.

Tout d'abord, les CC souhaitent exprimer leur satisfaction quant à l'opportunité qui leur est donnée de répondre aux consultations publiques sur les questions horizontales lancées au cours de la période 2021-2022. Nous soulignons la pertinence et l'importance de ces sujets dans le contexte de la gestion des pêches, des marchés et de l'aquaculture, et nous sommes désireux de contribuer à ce processus, remplissant ainsi notre fonction d'organes consultatifs des parties prenantes auprès de la Commission européenne.

Au cours des dernières années, le nombre de consultations publiques lancées par la Commission a considérablement augmenté. En outre, ces consultations semblent viser les opinions des citoyens individuels, des groupes d'intérêt individuels ainsi que des groupes multipartites tels que les CC et ce, par le même canal (c'est-à-dire l'enquête en ligne) et selon le même calendrier. Ainsi, aucune distinction n'est faite entre les CC, qui assument un rôle unique, et les autres personnes interrogées.

Comme l'ont exprimé plusieurs CC lors de la dernière réunion inter-CC le 19 janvier, nous pensons que l'enquête en ligne est un format moins approprié pour s'adresser à divers groupes de parties prenantes tels que les CC qui ont différents domaines de spécialisation. Bien que le mode d'interrogation puisse convenir pour collecter des informations générales auprès d'individus ou de groupes d'intérêts individuels, il est difficile pour des groupes plus larges, tels que les CC, de fournir des informations significatives et consensuelles. Souvent, les enquêtes ne permettent pas de refléter pleinement la position commune des CC. À cet égard, les CC apprécient la flexibilité offerte par la Commission lors de la réunion inter-CC du 19 janvier, qui a confirmé que les CC sont invités à soumettre des réponses sous un format alternatif (comme des lettres, des documents techniques ou de position).

Cependant, nous souhaitons souligner un autre point important qui nous semble avoir été laissé de côté, à savoir le poids accordé par la Commission à la réponse des CC.





Les CC diffèrent des individus et des groupes d'intérêt individuels en termes de représentativité, mais également en termes de structure et de processus de travail. Compte tenu de la composition étendue des CC (à la fois des secteurs industriels et d'autres groupes d'intérêt) et des efforts nécessaires pour parvenir à un consensus entre des groupes d'intérêts divergents, nous ne pensons pas qu'il soit approprié que les réponses provenant des CC soient traitées sur un pied d'égalité avec les réponses soumises par des individus ou des groupes d'intérêt individuels. Les réponses des CC sont le résultat d'un processus de délibération qui aboutit à une position de compromis équilibrée, souvent adoptée par consensus. Lors de l'évaluation de toutes les réponses, nous pensons que les avis fondés sur des preuves (consensus) provenant d'un large groupe de parties prenantes ayant une connaissance approfondie des questions en jeu devraient avoir le poids qu'ils méritent, et donc être davantage pris en considération que les réponses individuelles.

Par ailleurs, nous aimerions recevoir un bref résumé de la manière dont les réponses ont été prises en considération, de préférence dans le document d'orientation/la proposition législative adoptée par la Commission, afin que l'impact des avis des CC puisse être dûment suivi et contrôlé dans un souci de transparence.

En outre, nous rappelons à la Commission que la recherche d'un consensus entre les différents groupes d'intérêt, l'élaboration des réponses et le respect des procédures internes prennent un temps considérable. Il faut à la plupart des CC un délai d'au moins 8 semaines pour finaliser les procédures de travail avec des versions traduites.

Enfin, nous pensons que la tendance récente de la Commission à solliciter les CC pour obtenir des contributions uniquement par le biais de l'enquête en ligne et des présentations générales fournies lors des réunions inter-CC, amoindrit la capacité des CC à atteindre leurs objectifs de fournir à la Commission des avis sur les dossiers politiques pertinents. En plus des consultations par questionnaire sur les dossiers clés liés à la pêche, aux marchés et à l'aquaculture, les CC bénéficieraient grandement d'un dialogue bilatéral ouvert avec la Commission sur ces dossiers politiques.

En conclusion, les CC soussignés demandent à la Commission, lors du lancement des consultations pertinentes de l'UE :

- d'accorder un poids plus important au traitement des contributions des CC aux consultations publiques qu'aux réponses des individus/des organisations individuelles ;
- de documenter, à la fin du processus de consultation, l'utilisation qui aura été faite des avis des CC;
- de prendre en considération les processus de travail des Conseils Consultatifs de manière systématique, c'est-à-dire en signalant les consultations à venir le plus tôt possible, en fournissant des documents traduits dans les langues de travail pertinentes et en prolongeant les délais de soumission des commentaires des Conseils Consultatifs, le cas échéant
- d'engager, en plus des consultations par questionnaire, un dialogue actif avec les CC par le biais de réunions bilatérales sur les consultations politiques pertinentes.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce qui précède et nous serions heureux d'avoir l'occasion de discuter de cette question plus en détail avec vous lors de la prochaine réunion inter-CC prévue pour le 31 mars.

Avec nos salutations distinguées,

